

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 12 (1927)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Impression et Expédition:

Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne.

PENSÉE

Nos associations de crédit ont pour but de combattre l'esprit du monde, l'égoïsme, la fièvre du lucre, cette passion de la vie présente où l'on ne cherche qu'à s'emparer des biens de ce monde. autant que possible et aussi vite que possible, sans se soucier si d'autres sont ruinés par là et tombent dans la misère...

Pour bien comprendre cette tâche, il faut songer à la fin de notre vie, à l'éternité. Notre devoir de chrétien est et doit rester la base fondamentale de nos associations.

F. W. RAIFFEISEN, juin 1887.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance de l'Union du 22 novembre 1927.

Tous les membres des deux Conseils sont présents.

Au début de la séance, le président de l'Union, M. Liner, félicite M. Stutz, membre du Comité, député à Gansingen (Argovie) pour le succès éclatant qu'a obtenu la motion qu'il avait déposée au Grand Conseil argovien, relativement au placement des fonds communaux auprès des Caisses Raiffeisen, et le remercie pour les services rendus de cette façon, non seulement aux Caisses argoviennes, mais aussi au mouvement Raiffeiseniste de la Suisse entière.

1° Toutes les formalités d'adhésion ayant été remplies, les nouvelles Caisses suivantes sont admises dans l'Union :

ARBAZ, RIDDES, MONTANA, EVIONNAZ, MEX, et OBERWALD (Valais); BERNEX (Genève); INNERTKIRCHEN (Berne); EMMEN (Lucerne); GERSAU (Schwytz).

Le nombre des nouvelles fondations dépasse déjà ainsi pour cette année le chiffre de trente, enregistré en 1927. L'Union compte actuellement 435 Caisses d'Epargne et de Crédit Mutuel.

2° Les Conseils examinent vingt demandes de crédit spéciaux lesquels sont accordés en entier, ou moyennant certaines réserves.

3° La Direction de la Caisse Centrale présente le BILAN MENSUEL au 31 octobre 1927, dont le chiffre ascende à fr. 20,678,269,61. Les disponibilités sont en bonne proportion avec les prestations courantes, et surtout avec les besoins normaux des Caisses fédérées.

Afin de porter le capital à 1.5 millions, le versement d'une partie des parts d'affaires exigibles est prévu pour le 31 décembre 1927.

L'examen de la situation du marché de l'argent fait constater qu'une tendance à la baisse semble vouloir se manifester actuellement, après la tension intervenue durant les mois d'été.

4° Le bilan et les comptes annuels du Dépôt de formu-

laire et matériel, arrêtés comme habituellement au 15 septembre, sont présentés et approuvés. Le Service des fournitures de l'Union prend toujours plus d'importance. Plus de 250 formulaires sont actuellement à la disposition des Sections affiliées. Durant le dernier exercice, 2640 envois de matériel ont été effectués, pour une somme de fr. 40,235,05 (année précédente: 2598 envois pour fr. 39,231,50).

5° Une Caisse a sollicité l'autorisation d'introduire un système de comptabilité spécial, avec feuilles volantes. Cette question fait l'objet d'une étude approfondie des deux Conseils, qui jugent que cette innovation rendrait le contrôle par les organes locaux très difficile. Ensuite des expériences faites déjà, dans notre Association et auprès des Unions de Caisses Raiffeisen de l'étranger, il est décidé de ne pas donner suite à cette requête.

6° Une somme de fr. 500 est attribuée aux victimes des inondations dans la Vallée du Rhin. Cette somme sera répartie directement aux membres sinistrés de la Caisse des Truns (Grisons).

7. Plusieurs rapports de révision font l'objet d'une discussion étendue. Les mesures déjà envisagées par la Direction du Bureau Central sont approuvées, et des instructions sont données encore au sujet de certaines mesures, reconnues nécessaires.

8° La sous-Commission du Comité de Direction chargée des deux dernières révisions auprès de la Caisse Centrale rapporte sur son activité. Les contrôles effectués ne donnent lieu à aucune remarque et le résultat général de ces inspections est très satisfaisant.

Les organisations coopératives en Finlande

La Finlande peut être appelée, sans contredit, le pays des lacs, des forêts et des coopératives. Elle possède en effet plus de 4000 organisations coopératives de tous genres, pour une population de 3 millions et demi d'habitants, à peine. Ces organisations sont spécialement nombreuses dans la province où le professeur Gebhard, un leader de la coopération, dont la renommée s'est étendue bien au-delà des frontières de son pays, posa en 1899 les premières bases du mouvement. Dans les 4000 organisations coopératives, les Caisses de Crédit Mutuel d'après le système Raiffeisen figurent pour un chiffre dépassant 1400, groupant 110,000 sociétaires, avec un chiffre d'affaires de 400 millions de marcs finlandais. Il y a en outre 650 syndicats agricoles, groupant 200,000 membres et présentant un roulement annuel de 2500 millions de marcs, 650 sociétés de laiteries avec 65,000 sociétaires et un roulement annuel de 750 millions de marcs.

Les différents syndicats locaux s'organisèrent très tôt déjà en plusieurs associations centrales. Il y en a dix actuellement. A la première place figure la Centrale des Caisses de Crédit

Mutuel qui peut déjà commémorer cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Le chiffre du bilan de la Caisse Centrale atteint 456 millions de marcs finlandais, et les réserves s'élèvent à 17,7 millions de marcs. La Caisse Centrale est utilisée aussi par le gouvernement finlandais comme lieu de placement pour les fonds d'Etat. Le chiffre des placements ainsi effectués était au 31 décembre dernier de 11,5 millions de marcs et la Banque Nationale de Finlande y a également des dépôts pour plus de 8,5 millions de marcs.

Les coopératives de crédit finlandaises sont pauvres en capitaux. Elles disposent de capitaux insuffisants pour satisfaire au crédit courant de leurs sociétaires. Dans ces conditions leur Caisse Centrale s'est vue dans l'obligation de chercher des capitaux à l'étranger. C'est ainsi, par exemple, qu'une banque américaine lui a fait un prêt de 200 millions de marcs finlandais (25 millions de francs suisses), pour lesquels l'Etat finlandais a donné sa garantie, sous forme de cautionnement. C'est dire que l'Etat soutient activement le mouvement Raiffeiseniste. Il prend même à sa charge la moitié des frais de révision des Caisses fédérées.

A côté des organisations mentionnées plus haut, il y a encore plusieurs coopératives d'autres natures, par exemple des associations pour l'exploitation des tourbières, des organisations de fabricants de machines, des coopératives électrique et de téléphone. Ces dernières ont pour but l'installation du téléphone à la campagne. D'une manière générale, les coopératives de crédit agricole, les syndicats d'agriculture les organisations laitières se trouvent actuellement sur une base excellente. C'est le résultat d'un travail persévérant de 25 ans. Il convient de souligner ici tout particulièrement l'appui effectif qu'apporte l'Etat au mouvement coopératif.

A l'occasion d'une tournée d'études, entreprise en Europe, M. le professeur Gebhard a honoré notre Bureau Central d'une visite vers la fin novembre dernier. Il s'intéressa vivement à l'organisation et à la situation actuelle du mouvement Raiffeiseniste dans notre pays. Ce qui l'a tout particulièrement frappé, c'est la modicité des réserves accumulées (lesquelles doivent à son avis être alimentées encore), la modicité des frais généraux d'exploitation, et surtout le chiffre très restreint des employés qui au Bureau Central parviennent à assumer la liquidation des affaires courantes.

Une discussion

Ce soir-là Pierre ne s'attarda pas longtemps aux salutations d'usage. Un franc bonsoir à Jean, son ami et voisin, un mot aimable à sa femme et aux enfants, et il alla s'asseoir près du fourneau. Là, il ralluma sa pipe éteinte, en tira quelques bouffées et de suite, s'adressa à Jean qui l'avait rejoint :

Je viens te parler, dit-il, d'une affaire dont j'ai la tête pleine. Dernièrement je suis allé trouver mon beau-frère à L... Celui-ci me parla longuement de la Caisse de Crédit Mutuel, d'après le système Raiffeisen, qui existe dans son village. Il m'a donné une brochure sur cette question : « Les Caisses Raiffeisen Suisses et leur Centrale » que je te passerai également et que tu peux du reste demander simplement au Bureau des Caisses Raiffeisen Suisses, à St-Gall. J'ai lu attentivement cette brochure; j'ai réfléchi et je suis actuellement convaincu que par la fondation d'une Caisse Raif-

feisen, nous pourrions devenir pour la plus grande utilité de notre village, notre propre banquier.

— Y penses-tu?... Fonder une banque?... Pourquoi? N'avons-nous pas en ville suffisamment de banques?

— Oui, sans doute, mais qu'arrive-t-il? Quand nous avons quelque épargne et que nous ne voulons pas la laisser dormir sans intérêt dans le « bas de laine », nous la portons en ville. Quand nous avons un emprunt à faire, nous allons la chercher. Pourquoi donc notre argent ne resterait-il pas ici? Crois-tu que plus que nous, il voyage sans frais et qu'il ne s'use pas au contact des gens d'affaires?

— Je comprends. Mais au fait, comment est organisé la Caisse Raiffeisen?

— Voici : La Caisse Raiffeisen est une association coopérative, visant à favoriser l'épargne et à procurer à ses membres le crédit nécessaire pour l'exploitation de leurs entreprises. Supposons qu'une vingtaine de cultivateurs de notre village se réunissent pour constituer ensemble la Société de crédit en question. Ils n'apportent d'autre argent qu'une somme minimale de fr. 100 chacun, dont ils recevront un intérêt annuel. Ce sera là le capital social de la Société. Mais ils garantissent les affaires de la Société par la totalité de leurs biens. Tous, les plus riches comme les moins fortunés, mettent ainsi leur capacité de crédit en commun. Ainsi, cette Caisse, tu le devines, est plus sûre que toute autre banque, car la fortune de ses membres mise ainsi en garantie est dix, cent fois supérieure aux dépôts d'argent et aux valeurs qu'on pourra lui confier.

— C'est en effet la sûreté complète des dépôts. Mais qui voudra poser sur ses épaules le fardeau dangereux, sans doute de cette responsabilité illimitée des membres?

— C'est vrai, au premier abord, cela fait peur. Moi-même, la première fois que j'ai entendu ce mot, j'ai sursauté comme autrefois à la vue du petit diable noir sortant tout à coup de sa boîte. Mais j'ai examiné l'épouvantail de près. Il n'a rien de terrible, mon cher. Cette responsabilité illimitée qui est à la base du reste de presque toutes nos sociétés coopératives rurales fait la force de la Caisse et la distingue de toute autre société de crédit. Elle n'est pas dangereuse, parce qu'elle est entourée de garanties exceptionnelles. Ces garanties, les voici :

a) La Caisse Raiffeisen ne prête qu'à ses membres. Ceux-ci ne sont recrutés que parmi les habitants de la commune ou de la paroisse. Dans ce cercle restreint, tous peuvent se connaître. On ne reçoit pas dans la Société l'homme paresseux et intempérant. Les prêts ne sont fait qu'à des gens sérieux, dignes d'intérêt, et contre garantie.

b) La Caisse ne prête que pour des garanties utiles. Elle contrôle l'emploi des fonds avancés et fixe à l'avance l'époque du remboursement.

c) Toutes les fonctions d'administration de la Caisse sont gratuites. Le caissier seul reçoit un modeste traitement.

d) Les bénéfices réalisés, car tu le devines il y a aussi une différence entre le taux des dépôts et celui des prêts, ne peuvent en aucun cas être partagés. Ils sont versés à un fonds de réserves, lequel constitue une garantie de plus pour l'Association. Tout intérêt personnel est donc écarté et toute opération dangereuse interdite.

e) Périodiquement, les comptes sont vérifiés par les organes de l'Association et toute la gestion est soumise aussi au contrôle de réviseurs professionnels délégués par l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, association qui réunit toutes les Caisses Raiffeisen du pays.

Ne médions pas trop de nous-mêmes, mon cher. Il ne s'agit pas, tu l'a compris, d'opérations compliquées. Et

puis les rouages de la machine sont des plus simples.

— Tu avais raison, Pierre, de me dire que la Caisse Raiffeisen n'est ni une banque, ni une Caisse d'épargne ordinaire. Elle repose, je le vois, sur des bases bien différentes. Mais où trouver, dans notre village, des hommes assez au courant des affaires et de la comptabilité pour diriger une Caisse Raiffeisen ?

L'organe suprême est l'Assemblée Générale de tous les membres. Puis il y a un Comité de direction qui dirige les affaires, et un Conseil de surveillance, chargé de surveiller la gestion du Comité et de contrôler les comptes chaque trimestre. Dans l'administration, deux hommes occupent une place importante: Le président du Comité de direction et le caissier. Le premier doit être un homme expérimenté, actif et dévoué. Nous le trouverons sûrement. Le second qui sera l'âme principale de l'organisation doit être de confiance et connaître la tenue des livres. Nous le trouverons aussi sans difficultés. Notre commune a-t-elle jamais manqué de boursier ? Du reste, le Bureau de l'Union remet tous les livres, formulaires et matériel nécessaires à la mise en activité. Il donne également toutes les instructions et renseignements utiles.

— Entendu. La Caisse Raiffeisen peut marcher. Elle favorisera l'épargne. Nous trouverons là, à notre portée, sans frais et à meilleur compte qu'ailleurs, la somme qui nous sera nécessaire à un moment donné. Mais je vois encore des difficultés. La Caisse aura-t-elle des emprunteurs ? Chacun ne se dira-t-il pas: en allant à la Caisse, je mets tout le monde au courant de mes affaires. Et puis, si l'argent afflue trop, quel emploi faire des fonds ?

— Les statuts répondent à la première de tes objections en obligeant les administrateurs à la plus stricte discrétion sur les affaires de la Caisse.

D'ailleurs je n'insiste pas. Il n'y a aucun déshonneur à emprunter. Moi-même qui possède, tu le sais, quelques beaux champs au soleil, je ne me gênerai pas de le faire à l'occasion. Crois-tu du reste de bonne foi que le public soit si peu au courant de notre situation financière ? Quand à la seconde objection, voici ma réponse: il existe en Suisse une Caisse Centrale des Caisses Raiffeisen qui a justement pour but de compenser les capitaux. Les Caisses locales peuvent envoyer leurs fonds momentanément sans emploi, et y emprunter selon les besoins.

— Les Caisses Raiffeisen ont-elles déjà fonctionné et avec succès ?

— La brochure dont je t'ai parlé déjà plus haut se charge de répondre à ta question; voici ce qu'elle dit :

La première Caisse de Crédit fut fondée en 1861, par le philanthrope allemand F. W. Raiffeisen. Les progrès de la cause du mutualisme de crédit agricole furent dès lors très rapides. Aujourd'hui, l'Allemagne compte plus de 20,000 coopératives de crédit, d'après le système Raiffeisen. L'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Hollande, la Belgique, la France, l'Italie possèdent également de semblables organisations. Il y en a au Canada, au Japon.

Ce n'est qu'en 1900 que l'institution du crédit mutuel pris pied en Suisse. Ce fut M. le curé Traber, de Bichelsee, qui après avoir fondé une Caisse rurale dans sa paroisse, s'appliqua avec succès à propager l'œuvre de Raiffeisen. Notre pays possède aujourd'hui une organisation puissante de 435 Caisses, travaillant avec succès à l'amélioration des conditions d'existence de la classe moyenne.

Partout les Caisses Raiffeisen ont obtenu des résultats les plus frappants. En procurant à leurs membres le crédit dont ils avaient besoin, elles contribuèrent parfois à de vérita-

bles résurrections économiques. Elles luttèrent contre la disette, l'exploitation des usuriers. Elles ouvrirent à l'agriculture de nouvelles perspectives en relevant le niveau matériel et moral, en augmentant la puissance d'action de ses populations.

En Suisse, malgré que l'activité des plus anciennes Caisses ne remonte qu'à 20-25 ans, les organisations Raiffeisen ont accompli un travail fécond et bienfaisant.

Durant les périodes de guerre et d'après-guerre, elles furent une révélation. Contribuant à stabiliser la situation du crédit agricole, elles conservèrent à la campagne des capitaux qui auraient été absorbés par de fiévreuses spéculations. Les Caisses Raiffeisen luttèrent efficacement contre le surendettement; elles résistèrent au renchérissement exagéré des bienfonds. Favorisant l'épargne, l'économie, l'accession à la petite propriété, elles ont accompli déjà une mission souverainement utile. Notre population agricole dispose en elles d'une force puissante, capable d'une vraie réforme sociale et économique, pour le bien de notre patrie.

— Les renseignements, mon cher Pierre, m'ont convaincu du grand rôle de ces associations rurales de crédit.

— Oui, les Caisses Raiffeisen me plaisent par le but moral qu'elles visent. Elles sont une affaire de crédit sans doute, mais plus encore une œuvre de moralisation. En favorisant l'épargne de l'enfant, du jeune homme, de la jeune fille, des chefs de famille, la Caisse Raiffeisen développe en eux l'esprit de sacrifice et toutes les vertus qui s'en suivent. La mise en commun du crédit des membres, l'appui ainsi prêté au plus pauvre par le riche resserre les liens de charité et de solidarité chrétiennes. Le secours accordé uniquement à celui qui le mérite par sa conduite et son travail est un puissant stimulant au bien; sans compter que l'administration gratuite de la Caisse est une utile école de dévouement. Voilà pour te l'avouer franchement, les considérations morales qui m'ont surtout impressionné et rendu partisan de la Caisse Raiffeisen.

Là-dessus, Pierre pris congé de son ami Jean et de sa famille. En regagnant son logis, il se disait à lui-même: Avec une douzaine d'hommes comme Jean, on pourrait faire quelque chose... Oui, une Caisse Raiffeisen doit naître dans notre village.

Les Caisses Raiffeisen à l'Exposition cantonale St-Galloise

Une Exposition de l'Agriculture, de l'Industrie, des Arts et Métiers, a eu lieu à St-Gall, du 10 septembre au 20 octobre dernier. Ce fut une manifestation de grand style, la plus vaste de ce genre qui ait eu lieu dans notre pays depuis l'Exposition Nationale de Berne, en 1914. Elle a mis en évidence, de façon éclatante les forces vitales de l'agriculture et de l'industrie du canton, et a offert aux visiteurs une source merveilleuse d'enseignement.

La division de l'Encouragement à l'Agriculture offrait particulièrement une image de perfection, jamais égalée encore. Comme l'usage s'est généralisé partout actuellement, une division spéciale avait été réservée pour le Crédit et les Assurances Agricoles.

Les Caisses Raiffeisen saint-galloises, par l'intermédiaire de leur Fédération Cantonale avaient présenté dans un pavillon spécial, une exposition complète de la nature et du rôle de la Caisse Raiffeisen, et tout particulièrement du développement et de la situation actuelle des Caisses du canton.

Arrangé avec goût, le stand des Caisses Raiffeisen se présentait comme un vrai joyau. Une salle spéciale avait été réservée. Cette « Raiffeisenstube » (Chambre Raiffeiseniste) comme on l'avait désigné couramment, retint l'attention de

nombreux visiteurs, et aura contribué sans aucun doute, à vulgariser l'idée du mutualisme de crédit rural.

Nous avons relevé le tableau suivant, marquant le développement actuel des Caisses.

Année	Nombre de caisses	Membres	Roulement	Bilan	Carnets d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves
1909	26	2349	15.028.000	6.478.000	6465	2.139.000	59.600
1912	32	3211	27.131.000	10.567.000	9542	3.309.000	144.000
1915	43	3727	23.047.000	12.780.000	11536	4.279.000	233.800
1918	47	4565	75.223.000	23.682.000	14930	7.053.000	391.900
1921	50	5978	104.322.000	38.836.000	20321	11.670.000	706.300
1924	63	7119	134.100.000	50.739.000	24081	16.175.000	1.235.200
1926	64	7715	143.523.000	58.499.000	27076	19.546.000	1.590.300

Le canton de St-Gall participe donc dans les proportions suivantes dans la statistique des Caisses Raiffeisen Suisses :

Chiffre des Caisses: 1/6, membres: 1/5, dépôts d'épargne: 1/4, bilan, roulement et réserves: 1/3 environ. Il compte actuellement 64 Caisses, et les 2/3 des communes rurales du canton bénéficient des avantages de ces bonnes institutions d'épargne et de crédit.

La Fédération Cantonale profita de tenir son assemblée générale ordinaire pendant la manifestation de l'activité du pays. Des 64 Caisses, 60 étaient représentées par 162 délégués. Ces chiffres montrent tout l'intérêt que les Caisses portent à leur Fédération Cantonale et à l'idée Raiffeiseniste, en général.

La réunion fut menée avec le brio habituel, et fut une belle manifestation, qui marquera particulièrement dans les annales du mouvement Raiffeiseniste saint-gallois. De nombreuses personnalités avaient tenu à honorer cette réunion de leur présence. Nous avons hâte de citer ainsi tout particulièrement M. le Dr Baumgartner, conseiller d'Etat saint-gallois, un chaleureux partisan de nos institutions, qui fut le premier président de la Fédération Cantonale, et fit également partie du Comité directeur de l'Union Suisse. Prenant la parole, M. le conseiller d'Etat Baumgartner, exprima aux délégués tout le plaisir qu'il avait de se retrouver parmi eux et de pouvoir constater la situation réjouissante actuelle des Caisses saint-galloises. M. Baumgartner rappela le temps pénible des débuts où il présidait encore la Fédération et où, comme membre du Comité directeur de l'Union Suisse, il s'occupait activement, en collaboration avec M. le curé Traber, de la vulgarisation de l'idée nouvelle. Si son entrée au gouvernement saint-gallois l'a forcé à abandonner sa collaboration active au mouvement Raiffeiseniste M. Baumgartner n'a cessé cependant de soutenir par une bienveillante neutralité, les progrès du mouvement et la multiplication dans le canton de ces bonnes institutions désintéressées, ne visant qu'à l'émancipation financière et au bien-être de la population rurale. Il termina en émettant l'espoir de voir d'autres communes du canton suivre aussi l'exemple donné par les 64 Caisses existantes.

Cet exposé recueillit les applaudissements de l'assemblée. Nous sommes sensibles à ces jugements objectifs d'hommes d'état éminents; cette appréciation diverge sensiblement des prononcés de certains gouvernements.

En réservant pour la première fois une place au crédit agricole, l'Exposition saint-galloise lui a consacré définitivement une place dans la vie économique du canton. Le succès emporté par les Caisses Raiffeisen fut des plus appréciables. Elles furent récompensées par la médaille de première classe.

Communication du Bureau de l'Union



Remises à l'Union des Comptes Annuels pour 1927

Conformément à l'article 12 des statuts, les comptes et bilan annuels doivent être déposés à l'Union, pour le 31 MARS,

au plus tard, avec tous les extraits justificatifs. Pour les cantons du Valais, d'Argovie et des Grisons, ce délai est limité au 15 MARS, afin de permettre l'établissement des statistiques et rapports qui doivent être présentés aux Gouvernements cantonaux.

Nous rappelons que les comptes et bilans doivent être préalablement contrôlés et approuvés par les deux Comités. Ils sont à soumettre ensuite à l'Union, et après seulement, présentés à l'Assemblée générale des sociétaires. — Lors de la remise des comptes, l'Union ne procède qu'à un examen formel; c'est la tâche des Comités de vérifier si les chiffres portés au bilan correspondent avec les données des journaux de caisse et des grands-livres.

Nous prions également MM. les caissiers de donner sur l'extrait II (comptes des débiteurs) la nature exacte des fonds publics (par exemple: Oblig. Ct. Vaud de 1919).

L'Union se charge également, sur demande, de la reliure des comptes et bilans, à d'avantageuses conditions, et sans risque d'indiscrétion. Cette reliure peut s'effectuer pour 1, 2, 5 ou 10 ans, suivant l'importance de la Caisse.

Changements de caissiers, caissiers-remplaçants et présidents

Toute modification intervenant dans ce personnel est à annoncer immédiatement au Bureau de l'Union, pour éviter l'envoi de correspondance aux adresses n'ayant plus leur raison d'être, et pour assurer toujours le bon fonctionnement des relations financières.

Déclaration pour l'impôt fédéral sur les coupons

Comme chaque année, les formulaires utiles pour la déclaration seront remis prochainement à toutes les Caisses. Ces déclarations seront à retourner au Bureau Central lors de la remise des comptes et bilan. La livraison s'effectue en bloc par les soins de l'Union, et les Caisses en seront débitées en 1928.

Petits formulaires de «Bilan et Compte de Profits et Pertes»

Le Service des Fournitures de l'Union a édité ce formulaire qui pourra être avantageusement utilisé par les Caisses pour la copie du bilan qui doit être remise aux autorités fiscales. On ne devra plus transmettre les comptes et bilan originaux aux percepteurs des impôts, mais une copie seulement.

Soldes en caisse au 31 décembre

Pour éviter une circulation monétaire exagérée pendant les derniers jours de l'année, et pour donner suite à un vœu exprimé par la Banque Nationale Suisse, nous invitons les Caisses à ne pas conserver des sommes importantes en caisse à la fin de l'année, dans le seul but de justifier au bilan un solde de caisse élevé. Tous les envois à la Caisse Centrale jusqu'au 31 décembre seront comptabilisés par elle sur «compte ancien» encore, pour faciliter les Caisses, même si les plis ne lui parviennent que le 2 ou 3 janvier 1928.

Modèles de rapports pour les présidents des Comités de Direction et de Surveillance

Il reste encore quelques exemplaires de ces modèles de «Rapports» des 2 présidents aux assemblées générales ordinaires, qui ont été édités l'an dernier. Les Caisses peuvent se les procurer auprès du Service des Fournitures de l'Union.

Calendrier pour 1928

L'Union a édité un calendrier pour 1928, représentant deux magnifiques vues du Valais pittoresque et de St-Gall, ou aura lieu durant l'année, le premier jubilé de l'Union. Un exemplaire de ce calendrier sera remis à chaque Caisse, à titre gracieux, à l'occasion du retour des comptes et bilan.